des industriels interlopes n'ont pas le droit d'y écumer impunément les économies de naïfs ouvriers. Le tenancier de jeu illicite est condamné à six francs d'amende et à la confiscation de son installation, avec menace de la police correctionnelle à la moindre récidive.

Les concerts sans autorisation dans les cabarets. — M. Victor Renard, de Fourmies, l'un des membres dirigeants du Parti ouvrier à Roubaix, tient un estaminet rue de l'Alouette. Il comparaît pour avoir, sans autorisation, donné un concert dans son établissement. M. le Juge de Paix lui demande si le concert était vocal ou instrumental ; l'inculpé répond qu'il était simplement vocal, et qu'il avait demandé, dans une visite à M. Henri Carette, maire, la permission d'usage ; mais que celui-ci lui avait dit qu'il n'en était pas besoin pour faire chanter seulement. « On n'a pas chanté de chants antipatriotiques, je suppose », demande M. le président. « Chez moi on ne chante jamais de chants antipatriotiques », réplique M. Renard, « on ne chante que des chants socialistes ». Le sous-brigadier Stoltz est appelé à la barre comme agent verbalisateur : il déclare que sa mission s'est bornée simplement à porter la citation à l'inculpé, huit jours après l'établissement de la contravention. M. le Juge de Paix ne pousse pas plus loin son enquête, et « vu la bonne foi de M. Renard en la circonstance », le ministère public entendu, le renvoie des fins de la plainte sans dépens. Le cabaretier de la rue de l'Alouette quitte la salle avec une groupe d'amis qui l'avait accompagné.

La loi Grammont. — Un conducteur de bestiaux, nommé Vandamme, avait frappé cruellement, devant l'abattoir public de la rue Lacroix, un taureau inoffensif ; un domestique, du nom de Vantighem, avait usé de mauvais traitements envers un cheval dans la rue de la Gare. Le tribunal, par application de la loi Grammont, en date du 2 juillet 1850, inflige à chacun d'eux, à titre de simple avertissement, une amende de cinq francs, en leur faisant observer que la pénalité pécuniaire en pareil cas peut s'élever jusqu'à quinze francs. La loi protectrice des animaux autorise même le juge à appliquer la peine de mort à cinq jours d'emprisonnement.

Une dispute en langue flamande. — Trois ménagères de la rue de la Rondelle, de nationalité belge, avaient eu entre elles une querelle sur la voie publique qui, paraît-il, avait occasionné un rassemblement d'une vingtaine de personnes. Deux comparaissent, une fait défaut. L'agent verbalisateur est obligé de reconnaître que la « pièce de bec » avait eu lieu en langue flamande, il n'en a pas compris un traître mot. M. le juge de paix décide que la contravention n'est nullement établie, la loi ne punissant que le tapage injurieux caractérisé. Il fait dire aux inculpées, par un interprète, qu'elles peuvent se retirer sans amende ni dépens.

Les violences légères. — Un ouvrier de Croix, Gustave Vanbosselaer, se trouvant en état d'ivresse, a frappé un client qui se trouvait dans un estaminet de cette localité, tenu par M. Honoré Napoléon. Il a habité pendant de longues années Armentières, et les renseignements fournis sur son compte par le maire de cette ville sont excellents. Cela lui attire l'indulgence du tribunal qui ne le condamne qu'à trois journées de travail.

Les autres causes appelées successivement par l'huissier-audiencier, Me Buns, portent sur les menues contraventions qui constituent le fond de chaque audience, telles que défaut de balayage, cabarets ouverts après l'heure, etc., etc.; elles ne soulèvent d'ailleurs aucun incident qui vaille la peine d'être signalé.

Commencée à deux heures précises selon l'usage, la séance est levée vers quatre heures.

Menus faits. — Un journalier, Jean-Baptiste Malderey rue Magenta, a été arrêté et écroué au dépôt du 2e arrondissement pour avoir jeudi, étant ivre, causé du scandale devant sa demeure et injurié un agent de police.

— Huit chiens errants ont été mis en fourrière, dans la journée de mercredi: trois procès-verbaux ont été dressés.

Condamnation à mort d'un soldat de Willems. — Le Conseil de guerre de la 6e région, siégeant à Châlons-sur-Marne, a condamné à mort, dans sa séance du 5 juin, Paul Metyen, originaire de Willems, soldat au 123e régiment d'infanterie à Sedan, pour voies de fait pendant le service envers son supérieur.

Croix. — *Une fête d'escrime.* — On annonce pour dimanche 17 juin, à 5 heures du soir, une grande fête d'escrime, qui aura lieu dans la salle des fêtes de la ville, au bénéfice des pauvres, avec le concours de la société de gymnastique *La Patriote*, et de la Musique *municipale*. La Commission organisatrice s'étant aussi assuré le concours des tireurs les plus habiles de la région, cette fête promet d'être très brillante. On peut se procurer des cachets aux prix de 1 franc et de 50 centimes, chez MM. Desmulliez, débitant de tabac, Prouvost fils, chez Mme Tonneau, débitant de tabac à la Croix-Blanche, et Ernest Depauw, au « Trocadéro ».

Lys lez Lannoy. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Lys-lez-Lannoy s'est réuni jeudi, à six heures du soir. Tous les membres sont présents. Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le Maire rend compte de la gestion de 1893 et soumet au Conseil le budget additionnel de 1894 et le budget primitif pour 1895.

M. Despret propose d'augmenter de 100 fr. la subvention au fossoyeur. Cette proposition est renvoyée à la commission des finances. Sur la proposition de M. le Maire, le conseil décide le transfert du Christ à l'extrémité du cimetière, dans la dernière allée.

M. Despretz, adjoint, revient sur une proposition formulée l'année dernière, à l'effet d'élever un monument commémoratif en l'honneur des soldats morts pour la Patrie. M. Echevin, adjoint, appuie cette proposition, qui est renvoyée à la commission des travaux.

Avis favorable est donné à la demande de deux jeunes soldats qui, après un an de service, font valoir leurs droits de soutiens de famille.

La translation de l'église. — M. le Maire donne connaissance au Conseil de la décision prise par la commission nommée pour examiner la question de la translation de l'église. La commission a décidé qu'il y avait lieu de ne pas changer l'église de place.

M. le Maire proteste contre l'accusation portée contre lui d'avoir voulu construire l'église sur le terrain de M. Brunoau, alors qu'au contraire il proposait quatre ou cinq endroits dont il laissait le choix à l'architecte. On projetend également, dit M. le Maire, que nous avons demandé 250.000 francs pour la construction de cette église; nous n'en avons demandé que 100.000 comptant bien recueillir 50.000 autres francs par souscription.

M. le Maire ajoute : « — Vous ne voulez pas remplacer l'église actuelle, eh bien, vous verrez que, d'ici peu de temps, on en bâtira une seconde. Quant aux réparations, il est inutile d'en faire : il faudra toujours les recommencer. »

Après le vote de l'unification des chemins n° 24 et 90, M. le Maire propose d'employer les 1800 francs restant disponibles au budget additionnel, au pavage du chemin du Fresnoy. La séance est levée à 6 heures 45.

— *Un triste personnage.* — La gendarmerie de Wattrelos procède en ce moment à une enquête sur des faits honteux dont se serait rendu coupable un nommé Severes du soir, envers une fillette de 7 ans, un Roubaisien, âgé de 43 ans et qui, depuis six ans, a abandonné sa femme. Cet individu habite, à Lys, le cabaret exploité par les parents de l'enfant.

Cours de dessin et de peinture pour les jeunes filles. — Mlles de Saint-Amour, Roubaix, rue de la Gare, 16, (le lundi, de 10 h. à midi). 76409

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 40
Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**
A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 150; Aux Halles (stalle 124); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 38; chez M. Dhondt, boulanger; rue d'Halle, 26; rue de l'Epeule, 195; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandeputte, épicier, boulevard de Strasbourg, 126 ; chez M. E. Duforest, rue Cornelle, 7, place du boulevard d'Armentières.
A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.
A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, (maison Tanghe-Verdonck).
A LILLE : Rue Royale, 28 (épicerie Duvernay-Verdonck). Place de Béthune, 1; rue de Juliers, 64.
N. B. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

AVIS IMPORTANT A MM. les employés et ouvriers industriels et de tous corps de métiers ayant obtenu une médaille d'ancienneté. S'adresser rue du Collège, estaminet du Sans Souci, n° 68 à Roubaix, pour compléter définitivement la société des anciens médaillés. Dernier appel. Réunion dimanche 10 juin à 5 heures du soir.

Avis. — La commission administrative des combattants de 1870-71 a l'honneur de rappeler à ses membres que la réunion trimestrielle, aura lieu le dimanche 10 juin, à 7 heures du soir en son local café Pandore.

FANFARE DU CENTRE. — La Fanfare du Centre prendra part au festival de Provin, le 10 juin prochain. A cet effet, la commission prie les membres d'assister à la répétition du 8 juin à 9 heures, pour répéter les morceaux qui seront exécutés.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REMOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS
L'Union des Patriotes de Wattrelos invite instamment ses membres à assister à la réunion qui aura lieu dimanche soir, à 5 heures, chez M. Delabye.

TOURCOING
L'ornementation extérieure de Saint-Christophe. — Il ne restait jeudi, à mettre en place, qu'une statue, celle de Saint-Louis, tenant de la main droite une croix, et de la main gauche une branche de lis, pour compléter l'ornementation de la façade de l'église. Dans les deux niches pratiquées de chaque côté de la fenêtre de la petite nef de gauche, on voit Saint-Vincent-de-Paul et Sainte-Elisabeth tenant plusieurs pains du bras gauche et un autre qu'elle avance de la main droite. A l'autre bas-côté, Sainte-Jeanne et Saint-Louis dont nous parlons plus haut, et qui occupera la niche du côté des Halles. A la façade qui donne sur les Halles on a également placé trois nouvelles statues : Sainte Anne, à la niche du transept, où on avait d'abord mis la statue de Saint-Paul, qu'on a replacée un peu plus loin; une deuxième statue de Sainte-Elisabeth, ayant pour attribut les marguerites; et Saint-Augustin. Il ne faut plus que deux statues pour achever entièrement tout ce côté de l'église. Nous avons déjà dit que ces statues, dont les premières ont été sculptées dans les ateliers de M. Clément, sont maintenant travaillées à Gand.

La souscription du Centenaire. — La 17e liste de souscription s'élève à 307 fr. 15 soit pour l'ensemble une somme globale de 21.130 fr. 92.

Ecole Industrielle. — M. le Directeur rappelle aux élèves du cours des chauffeurs que les examens pour l'obtention du certificat de capacité commenceront le dimanche 10 juin, à dix heures précises.

Incendie dans une teinturerie. — Jeudi, vers 9 heures 1/2 du soir, deux jeunes gens, qui passaient rue du Cœur-Joyeux, aperçurent tout à coup une vive lueur au-dessus de la teinturerie de MM. Campion frères et sœurs. Ils enfoncèrent la porte et constatèrent que le séchoir, placé au-dessus des générateurs, était en feu. L'alarme fut aussitôt donnée; les pompiers, prévenus par téléphone, ne tardèrent pas à amener une pompe à vapeur et un dévidoir qui fut adapté à la bouche d'eau de la rue de Roubaix, tandis que la pompe à vapeur était mise en pression. M. le chef de garde avait envoyé de son côté la pompe à incendie de la gare, qui n'a d'ailleurs pas été utilisée. Les flammes s'étendaient à tout le séchoir et la toiture n'a pas tardé à s'effondrer.

Mais en moins d'un quart d'heure les torrents d'eau déversés de tous côtés eurent vite circonscrit l'incendie dans son foyer primitif. A 11 heures, tout danger avait disparu. Le séchoir était rempli de fils. Les pertes non évaluées semblent devoir être assez importantes. Il s'était formé un rassemblement considérable rues Louis-Lenoir et du Cœur-Joyeux. Le service d'ordre a été fait par de nombreux agents de police sous la conduite de M. Rouillé commissaire central.

Recensement des chevaux. — Il ne restait à examiner jeudi à midi que 15 chevaux et tout était terminée à 3 heures. Il en a été présenté 1100 et quelques-uns, dont 148 environ ont été déclarés impropres au service. Chose à noter : pas un propriétaire n'a été l'objet d'un procès-verbal.

Une grave affaire de mœurs. — Depuis quelque temps, on parlait, à la Croix-Rouge, d'actes révoltants d'immoralité commis par un jeune homme de vingt ans et par un individu près d'atteindre la cinquantaine. Les victimes seraient des jeunes filles, presque des enfants, qui leur étaient, paraît-il, livrées par une femme Vandebrouck, âgée de 59 ans, cabaretière à Mouseron. Après une longue et minutieuse enquête, ces tristes personnages ont tous trois été arrêtés jeudi et seront dirigés aujourd'hui sur la maison d'arrêt de Lille. Les deux hommes s'appellent Joseph Devolder, âgé de 21 ans, originaire de Tourcoing et Carlos Allard, âgé de 49 ans, né à Neuville. Cette triste affaire a produit à la Croix-Rouge la plus pénible impression.

Eglise du Sacré Cœur. — *Vendredi 8 juin.* — A huit heures et demie, pèlerinage du pensionnat des Sœurs de Ste-Thérèse, rue de Wailly.

Une chute de quatre mètres. — Un ouvrier maçon, au service de M. Masquilier, est tombé, jeudi matin, d'une hauteur de 4 mètres, en travaillant à la construction de la filature de coton de M. Flipo.

Dans sa chute, il s'est blessé assez grièvement à la tête et à la main droite.

M. le docteur Dewyn, qui lui a donné ses soins, n'a pas constaté de fracture.

Un forcené. — Il est bien connu à Tourcoing et aux environs, ce marchand de cordes à lessive, d'Epinoy (Pas-de-Calais) Etienne-Ferdinand Griffard, âgé de 38 ans, demeurant actuellement à Lille, rue des Robleds, n° 20. Il a déjà eu maintes fois affaire à la police, pour ivresse, violences, rebellion, etc. Mercredi dans-midi il parcourait la rue du Brun-Pain tenant à la main son couteau ouvert, qu'il enfonçait dans les portes et volets, et menaçait toutes les personnes qui se trouvaient sur son passage. Le garde Désiré Nuyttens survint et ne parvint que fort difficilement à le désarmer et à le conduire au poste. Le couteau a été saisi, et Griffard sera conduit aujourd'hui à Lille.

Marcq en Barœul. — *La confirmation.* — Mgr Monnier, évêque de Lydda, a donné, mercredi, la Confirmation aux élèves du pensionnat de Marcq. En raison de son état de santé, Monseigneur avait prié que les honneurs ne lui fussent pas rendus.

Halluin. — *La Confirmation.* — Mgr Monnier, évêque de Lydda, donnera mardi prochain, 12 juin, la Confirmation, à un grand nombre d'enfants, à l'église paroissiale d'Halluin.

— *Travaux de voirie.* — On procède actuellement à Halluin aux travaux de reconstruction de la chaussée pavée de la route de Paris à Ostende, ainsi qu'à la construction d'une lacune de 254 mètres de longueur sur le chemin vicinal de Tournai, connu aussi sous le nom de Sébastopol.

Roncq. — *Concours agricole de Lille.* — M. Catteau-Damide, négociant à Roncq, vient d'obtenir une médaille d'or au concours régional de Lille, pour sa belle exposition.

— *Precoces voleurs.* — Mme Decottignies, épicière à Roncq, a été victime, dernièrement, d'un vol d'une vingtaine de francs, dont les auteurs ne sont autres que deux enfants, Georges Desreumaux, 12 ans, et Paul Joseph Casier, 11 ans, qui, pendant l'absence de Mme Decottignies, se sont introduits chez elle et ont pris la somme dans un tiroir. Une partie de l'argent volé a été retrouvée en possession des deux gamins, qui, d'ailleurs, n'en sont pas à leur coup d'essai.

— *Le transfert du bureau des postes et télégraphes.* — Le bureau des postes et télégraphes, actuellement installé près de l'église, sera prochainement transféré rue de Lille, en face de la rue des Arts. La date précise de ce transfert n'est pas encore fixée.

Bousbecque. — *Concours agricole de Lille.* — Le jury du concours régional de Lille, vient de décerner à M. Jean Dalle, maire de Bousbecque, une médaille d'or, pour sa belle exposition de produits agricoles.

Neuville en Ferrain. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal s'est réuni jeudi soir pour sa session ordinaire de mai sous la présidence de M. Dewitte maire. Fait digne de signaler, les 22 membres de l'assemblée communale sont présents. Lecture du procès-verbal de la précédente réunion est donnée par M. Ghestem, élu secrétaire, puis on aborde l'ordre du jour.

Eclairage de la commune. — M. Ghestem dit qu'il se fonde une société qui a pour but de fournir l'électricité aux communes des environs de Tourcoing. Cet éclairage ne coûterait pas plus que le pétrole. Acte est donné de la communication.

Compte administratif du Maire. — Ce compte pour l'exercice 1893 est soumis au Conseil, puis adopté sans observation.

Budget primitif de 1895. — Le Conseil aborde la discussion des différents chapitres. D'abord les recettes. Le droit de mesurage est évalué à 1,350 francs, mais M. Cauchy Carette propose de le réduire à 1,200, à raison de ce que beaucoup d'ouvriers trouvent plus avantageux de s'adresser à Tourcoing. Les recettes sont arrêtées au chiffre de 38,620 francs.

Au chapitre des dépenses, le Conseil vote d'abord une somme de 100 fr. pour l'achat de costumes d'été à l'usage des gardes-champêtres, mais il rejette par 18 voix contre 4, une proposition d'augmentation de 100 fr. du traitement de l'un de ces fonctionnaires. Pour l'entretien des édifices communaux, la prévision est de 4,400 francs en augmentation de 400 fr. sur l'exercice précédent. Le clocher, qui date de 25 ans, est en mauvais état, et il est décidé qu'on fera visiter la tour par un homme d'état et que les réparations seront mises en adjudication à bail pour plusieurs années.

Le traitement du secrétaire de la mairie donne lieu à une assez longue discussion.

M. Charles Phalempin renouvelle la demande qu'il avait déjà présentée à la session de février, tendant à ce que le secrétaire de la mairie ait son bureau non à la maison d'école, mais à la maison commune et qu'il s'y tienne au moins six heures par jour.

M. le Maire répond que les services ont toujours parfaitement fonctionné et demande au Conseil municipal s'il y a lieu d'y apporter une modification. Par 12 voix contre 6, le Conseil décide de maintenir le *statu quo*.

Mais alors, M. Ducatteau fait observer que le chiffre de 1,200 francs de traitement n'est pas adopté et il propose de le réduire de 100 francs. Malgré les observations de M. le Maire sur l'augmentation constante du travail, le Conseil adopte la diminution de 100 fr. par 11 voix contre 9 et un bulletin nul.

M. Mullier fait de son côté la proposition de nommer un secrétaire-adjoint. Cette motion sera examinée par une commission spéciale qui statuera avant une nouvelle réunion du Conseil municipal, laquelle aura lieu dans le courant de la semaine prochaine. La séance est levée à 6 h. 1/2.

Concerts et Spectacles

La soirée de bienfaisance organisée par les membres de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul, de l'Association des Anciens élèves de l'Institution Notre-Dame des Victoires, au profit de leurs pauvres, soirée qui a eu lieu jeudi soir, a obtenu un succès bien mérité. Une nombreuse assistance d'élite avait répondu à l'appel des organisateurs, et tous les spectateurs ont emporte de cette charmante fête la double satisfaction d'avoir coopéré à une bonne œuvre et d'avoir passé quelques heures agréables.

Une ouverture supérieurement exécutée par une symphonie d'amateurs a préludé à la soirée. Puis M. Paul Toulemonde a interprété, d'une voix largement timbrée et avec autant de distinction que d'aisance, l'air de *Benvenuto* de Diaz. Succès complet pour cet artiste amateur qui a été également chaleureusement applaudi dans la deuxième partie avec l'*Adieu du Matin* de Pessard et le *Tour du Monde* de Tagliafico. M. Charles Dupire a dit ensuite une poésie d'une façon exquise qui lui a valu des bravos enthousiastes repétés un peu plus tard lorsqu'il a interprété l'*Aimable colère* de Nadaud. *Un mariage au téléphone*, délicieuse comédie en un acte de Maurice Hennequin, a été l'occasion d'un brillant succès pour ses interprètes MM. Jean Lestienne et Joseph Toulemonde.

La deuxième partie a débuté par une comédie en un acte de *François Coppée*, *Le Luthier de Crémone*. MM. Hector Desfontaines, Charles Dupire, Alphonse Wibaux et Albert Waeles s'y sont fait chaleureusement applaudir par le talent qu'ils ont déployé dans leur rôle respectif. Une véritable ovation leur a été faite à la chute du rideau. La gracieuse *Sérénade* de Vidor, pour violoncelle et piano, a eu pour interprètes MM. Jean Desbouvrie, Amédée Pronvost et Léon Desfontaines qui ont admirablement fait ressortir le caractère méditatif de cette œuvre remarquable. *Les Deux timides*, autre comédie en un acte de Marc Michel et E. Labiche, a terminé cette intéressante soirée. MM. Georges Hoffmann, Clément Dupire, Georges Dupire et Henri Hennesse en ont fait valoir avec un réel talent les scènes si divertissantes.

Nous nous associons de tout cœur aux témoignages de sympathique satisfaction prodigués par les assistants aux organisateurs de cette fête et aux amateurs qui y ont pris part. Ils auront trouvé dans cette manifestation une juste récompense de leur généreuse initiative dont les pauvres ressentiront les heureux résultats.

Tourcoing. — *Union dramatique de Tourcoing.* — Grande soirée du dimanche 10 juin à 7 heures 1/2 du soir, offerte aux membres protecteurs et honoraires de la Société, avec le gracieux concours de Mlle Suzanne Mathol, jeune conférencière ; de M. Deposrter, clarinettiste, lauréat médaillé de l'Académie de musique de Tourcoing, et des mandolinistes tourquennois.

Première Partie: 1. Ouverture par la société des Mandolinistes; 2. « *Miss Multon*, » comédie en 2 actes de MM. E. Nus et Bilot. — Deuxième partie : 1. Les Mandolinistes, (a) Ridere Che, Ranfagni; (b) *La* « *Sebastianina* »; Waldsenfel; 2. Mlle Suzanne Mathol, « Conférence des Bébés », Leyden; 3. M. H. Deposrter, Variations sur le « Carnaval de Venise, » Mersmaene; 4. « Le Caporal et la Payse, » comédie en un acte de MM. Varin et Garnier. — Le piano sera tenu par M. Charles Desumont. — N. B. — Les programmes seront distribués au profit des pauvres de la ville.

Hippodrome Roubaisien
GRAND THÉATRE
DIMANCHE 17 JUIN, à huit heures un quart
DUPUIS
et la Troupe des VARIÉTÉS, de Paris
DANS LES
TRENTE MILLIONS DE GLADIATOR
DE LABICHE
Location ouverte chez M. Jubé-Hertogh.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 7 juin.* — UN DRAME CONJUGAL. — On se souvient de cette scène de ménage où le revolver avait encore joué son rôle et qui avait mis en émoi, il y a trois semaines, tout le quartier de l'Alliamette, à Croix. Le mari, Ferdinand Duhamel, qui est tisserand et tient, en même temps, une épicerie, rue de Wasquehal, avait été arrêté; il comparaît au cours de l'audience de jeudi. Il avait été cité une dizaine de témoins, parmi lesquels la femme et le jeune Jules Duhamel, fils du prévenu. Me Brackers-D'Hugo, chargé de la défense de Duhamel, s'oppose à l'audition de l'enfant et de la mère. C'est un voisin, M. Charbourt, qui est le premier entendu. Il raconte que le 20 mai vers deux heures de l'après-midi, les époux Duhamel, après une conversation tenue avec lui, s'étaient retirés chez eux : un quart d'heure après, il voit arriver, tout éperdu, le jeune Jules Duhamel, âgé de douze ans, qui crie : « Au secours ! au secours ! Mon père veut tuer ma mère ! »

Charbourt entre dans la maison Duhamel, et monte dans la chambre : il aperçoit Duhamel appuyé contre le lit, les deux bras plongés sous l'oreiller, pendant que sa femme le tient enlacé par derrière. A son approche, Duhamel dit à Charbourt : « Tiens, prends ça. Le voilà fini par découvrir qu'il a eu l'une des mains, un revolver et je lui est mondé de sang. Charbourt se saisit de l'arme, aidé la femme à descendre : un médecin appelé, ne constate, sur Mme Duhamel, aucune blessure, Duhamel, au contraire a deux plaies, l'une à la mâchoire, l'autre au front.

Aussitôt interrogé par le commissaire de police, la femme Duhamel déclare que, entrant dans la chambre, son plus jeune enfant au bras, elle avait vu son mari braquer sur elle un revolver, en disant : « Je vais tuer ! » Trois coups avaient été tirés, sans qu'elle fût atteinte; alors, déposant son enfant, elle s'était jetée sur Duhamel, qui, en ce moment, était ivre, et, lui tenant les bras par derrière, elle avait envoyé son jeune garçon chercher du secours.

C'est en se débattant que Duhamel avait fait partir deux autres coups qui l'avaient atteint, lui, à la face. Jules, le fils, avait aussi expliqué qu'il l'avait vu son père, au moment où il tenait le revolver dirigé vers sa mère. Duhamel avait aussitôt été arrêté; mais, devant le commissaire comme devant le juge d'instruction, il avait toujours prétendu que c'était au contraire sa femme qui avait tiré sur lui. Duhamel blessé à la tête, il parvenu quand le voisin Charbourt pénétra dans la chambre. Pendant tout le cours de l'instruction il soutint le même système; mais le juge, qui vint sur les lieux faire l'enquête, chercha vainement trace de balles dans la chambre; d'autre part, la dame de M. Lien, armurier rue du Curé, à Roubaix, reconnut parfaitement Duhamel le 6 juin 1894, dans sa 40e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 8 courant, à 7 heures 3/4, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 8 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, 22.

Les amis et connaissances de la famille NUTTE-DESCARPENTRIES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Angèle-Augustine NUTTE, décédée à Roubaix, le 7 juin 1894, à l'âge de 20 ans 1/2, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 9 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Tuileries, 28.

Pour avoir négligé de déclarer l'ouverture de son débit, Julien Goetghebeur, à Roubaix, se voit infliger une peine d'amende de seize francs.

Bris de glace d'étagère. — Rue de Lille à Roubaix, à l'estaminet Pennetrat, quelques passants avaient jugé intelligent de lancer dans les vitres de la façade quelque projectiles qui étaient même allés mettre en pièces la glace de l'étagère. L'un des délinquants, Pierre Carpereau comparaissant pour ce fait cueille deux amendes, l'une de seize francs, l'autre de cinq francs, mais avec application de la loi Bérenger.

Chapitre des coups de couteau. — Le mardi 1er mai, Hippolyte Dhondt, maçon, âgé de 62 ans, et Joséphine Cormant, 55 ans, avaient en ensemble une discussion dans l'estaminet de Mme veuve Florence, rue du Coq-Français. Tout à coup Dhondt, à l'aide d'un couteau qu'il tenait à la main et qu'il plonge dans le ventre de Joséphine Cormant, il fait à cette dernière une blessure très grave. La malheureuse, transportée chez elle, fut quelque temps en danger. Dhondt, lui, effrayé, avait aussitôt couru chez le commissaire du quartier pour se constituer prisonnier. Il se présente à l'audience, désolé, et repentant; le président lui fait faire promesse de se montrer plus calme désormais.

Comme il n'a pas d'antécédents, Dhondt obtient le bénéfice du sursis à l'exécution de la peine de six mois qui lui est infligée.

II. — Une rixe avait eu lieu entre plusieurs jeunes gens, la veille du 1er mai, dans la soirée, à la sortie de l'estaminet du « Mogador », rue de la Blanche-Porte, à Tourcoing. L'un d'eux, Emile Dhalluin, avait reçu un coup de couteau et pendant plusieurs jours, on avait craint un dénouement fatal ; heureusement il se rétablit. Deux jeunes gens ont été impliqués à raison de cette lutte : Alexandre Doutreligne, homme de peine, et Louis Farvacque. Après audition des témoins, le Tribunal considérant qu'il y a eu une sorte de provocation, ne condamne les deux prévenus qu'à une amende de seize francs avec application de la loi Bérenger.

Pour vol, François Leclercq, de Roubaix, six mois de prison par défaut.

Agression contre des gardes. — Il y a trois semaines, à Croix, sur la place, alors qu'un jeu de « posez marionnettes » avait été confisqué par le garde Spriet, un certain Liénard Etienne et sa femme avaient bousculé ce dernier et l'avaient injurié ; ils avaient même ameuté autour de lui et de ses collègues qui étaient intervenus toute une bande d'individus qui menaçaient de faire un mauvais parti aux agents si on ne leur avait tenu tête : le frère de Liénard, Jean-Baptiste, avait aussi joué son rôle dans la bagarre. Aussi comparaissent-ils à trois. Ils sont condamnés Etienne Liénard à quinze jours, sa femme à 48 heures et J.-B. Liénard à huit jours.

NORD

Tentative de suicide d'un militaire à Douai. — Le caporal Georges Collet, âgé de 19 ans, engagé volontaire au 33e de ligne, en garnison à Douai, a tenté de se suicider jeudi, à 11 heures du matin, en se tirant une balle Lebel. La balle, pénétrant au dessus du sein gauche, est sortie derrière le col, au côté droit, et est allée se loger dans le plafond. Il ne perdit pas connaissance, et attendait patiemment que la mort vint, quand le caporal de garde entra. Transportés mourant à l'Hôtel-Dieu, Collet poussait des gémissements lamentables. Dans une lettre, trouvée dans la chambre, le caporal Collet déclare qu'il se donne la mort à cause des ennuis que lui suscitaient constamment ses chefs.

L'assassinat de Bourbourg. — La gendarmerie a mis en état d'arrestation le nommé Sauphon, frauduer, qui était relations avec Safys. Il est soupçonné de complicité avec Safys, déjà arrêté. Samper a été écroué à la maison d'arrêt de Dunkerque.

PAS-DE-CALAIS

Saint-Omer. — M. Lein, ancien sous-préfet, ancien chef de cabinet du ministre des travaux publics, est nommé sous-préfet de Saint-Omer. M. Lein est aussi nommé chevalier de la Légion d'honneur.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du jeudi 7 juin.* — Henri Cousin, rue Newcomen 3. — Charles Quint, rue Massillon 20. — Léontine Vandemoulebroucq, rue des Récollets, cour Pollet 12. — Catherine Vandemeulebrouck, Hôtel-Dieu. — Simonne Anquet, rue du Moulin 165. — Albert Velghe rue de la Paix 63. — Arthur Bonvry, rue du Tilleul, cour Saint-Eugène 14. — Richard Perron, Brandebourg, cour Pilatre 8. — Constant Cuvelier, rue des Fosses, cour Bernard 26. — Auguste Morel, rue Saint-Maurice cour Provoost 3. — *Déclarations de décès.* — Maria Hespel, 40 mois 23 jours, rue de Lannoy cour Vouman 39. — Angèle Nutte, 20 ans, rue de la Tuilerie 28. — Clemence Dubois, 56 ans, rue de Leuze 3. — Eugène Six, 1 an 5 mois, rue Saint-André 8.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du jeudi 7 juin.* — Louis Hazebrouck, rue Saint-Hubert. — Madeleine Jeanne Lepain, rue des Carrières. — Madeleine Ernst, rue de la Croix-Rouge. — Marie Durlomb, rue de la Cité. — Marguerite Desplanques, rue des Touchets. — Léopline Duvillier, rue du Tilleul. — *Mariage.* — Alfred Delberghe, 31 ans, plumbier et Jeanne Delbouck, 23 ans, sans profession. — *Déclarations de décès.* — Georges Bonte, 2 ans, rue Bourgogne. — Gaston Petit, 11 mois, rue des Phalempins.

LONDES. — *Déclarations de naissances du 25 mai au 7 juin.* — Hélène Marescaux, au fort Mahitantine. — Marie Sauvadin, au jambon. — *Zor* Six, au jambon. — *Mariage.* — Henri Dupont, 42 ans, ébéniste, et Marie Vanstcyt, 31 ans, sa veuve.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances des familles COURIER LEZAIRE, DUCROQUEZ-LEZAIRE et BALZA-LEZAIRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-François LEZAIRE, propriétaire rentier, décédé à Croix, le 6 juin 1894, dans sa 84e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le Samedi 9 courant, à 9 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le Lundi 11 du mois, à 11 heures, en l'église Saint-Martin, à Croix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, place Saint-Martin, à 10 heures 3/4.

Les amis et connaissances de la famille DUQUESNE-SEITZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Juliette Adelaïde SEITZ, veuve de Monsieur Carlos DUQUESNE, ancien directeur du peignage Amedée Prouvost et Cie, décédée à Roubaix, le 6 juin 1894, dans sa 84e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 8 courant, à 7 heures 3/4, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 8 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, 22.

Les amis et connaissances de la famille NUTTE-DESCARPENTRIES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Angèle-Augustine NUTTE, décédée à Roubaix, le 7 juin 1894, à l'âge de 20 ans 1/2, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 9 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Tuileries, 28.

BELGIQUE

A la Chambre. — La Chambre a achevé, mercredi, la discussion du projet de loi sur les sociétés mutualistes et a passé aussitôt au vote en seconde lecture. Ce projet, que déjà M. Beernaert avait préparé et déposé en 1890 et qui a été légèrement modifié, améliore sensiblement la situation des sociétés de secours mutuels. La Chambre a adopté ensuite le projet de loi modifiant la législation sur la caisse d'épargne et créant une caisse d'assurance.

La Chambre a abordé ensuite la discussion des crédits supplémentaires. M. le général Brialmont a critiqué les économies faites sur le budget du personnel enseignant de l'école militaire. M. Woeste a demandé à son tour que les professeurs de l'école militaire réussent un traitement mieux en rapport avec la dignité de leurs fonctions.

M. le général Brassine, ministre de la guerre, a répondu. Il a justifié l'attitude prise par le gouvernement. L'honorable ministre a fait un vif éloge de l'école militaire et de son personnel enseignant, il a toutefois écarté comme étant injustifiées les réclamations dont les députés se font l'écho. M. Bara a demandé au gouvernement quelle destination il compte donner aux fonds secrets pour la sûreté.

M. Begerem, ministre de la justice, a répondu qu'il demandait à la Chambre un vote de confiance. L'honorable ministre, sans se préoccuper du passé, ne s'inspire que des circonstances présentes : il promet de faire tout ce qui sera nécessaire pour assurer la tranquillité et la sécurité du pays. Ces déclarations ont obtenu l'approbation de la Chambre.

Départ pour le Congo. — On mande d'Anvers, le 6 juin, au *Courrier